

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MB3B6T	PROP/INDIVIS	COUDERC RENEE ODETTE CATHERINE
MB3B6W	PROP/INDIVIS	SOL ANNIE MARIE ANTOINETTE

Taxes foncières 2023		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2022	%	%	%	%	%	%		
	Taux 2023	37,70 %	%	2,00 %	0,114 %	14,47 %	1,23 %		
	Adresse	44 RUE DE BELLEVUE							
	Base	754		754	754	754	754	418	
	Cotisation	284		15	1	109	9		
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2022				15	1	109	9	418	
Cotisation 2023	284		%	%	%	%	%		
Variation	%	%							
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2023	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisation 2022					%	%	%	
	Cotisation 2023		%	%	%				
	Variation	%	%						
	Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
							Droit proportionnel :		
							Droit fixe :		
Base État						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			18
Base collectivité						Dégrevement Habitation principale			
Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 580894 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. Il n'est pas possible d'éditer l'évolution de vos cotisations.						Dégrevement JA État			
						Dégrevement JA Collectivité			
Montant de votre impôt									436

01 035 001 001 K K

Information sur votre messagerie sécurisée

Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'une retenue sur le produit de taxe foncière de 580894 €.

Pour plus d'informations, consultez la notice.

Il n'est pas possible d'éditer l'évolution de vos cotisations.